

Je n'ai pas dit, monsieur l'Orateur, que c'est parce que j'étais membre du parti conservateur progressiste, j'ai dit que c'était le rôle de député du Québec en particulier, et tous les députés en général, de répondre aux aspirations de leur province.

Je répète qu'actuellement les députés qui appuieront cette loi trahissent les intérêts de leur propre province. Et les recommandations du gouvernement du Québec ne se montrent pas en faveur des articles dont il est question aujourd'hui, car ils sont d'avis qu'ils ne répondent pas aux intérêts des provinces.

J'aurais aimé, bien sûr, voir les Québécois manifester leur respect vis-à-vis les juridictions provinciales, ou tout au moins demander au ministre responsable d'attendre après la conférence fédérale-provinciale pour tenter de trouver une solution acceptable aux provinces.

Je crois que le gouvernement fédéral, qui se pense seul capable de prendre une décision en cette matière, fait une erreur. Et je répète qu'il est important que ces consultations soient faites avant la conférence fédérale-provinciale. Je crois que par la suite les provinces seront fort disposées à donner au gouvernement fédéral un certain pourcentage des recettes sur les richesses naturelles, car je crois que les premiers ministres sont capables d'évaluer les besoins du gouvernement fédéral de concert avec les représentants du gouvernement fédéral, mais je dis que c'est une décision unilatérale et inacceptable si le gouvernement fédéral a agi ainsi.

Et parce que j'invite les députés à réfléchir sur cet aspect, on soulèvera toutes sortes d'arguments pour faire croire que je suis le seul qui pense posséder la vérité. Absolument pas, monsieur l'Orateur, mais je dis qu'en tant que député, que cette responsabilité est de répondre aux aspirations des provinces lorsqu'on parle de mettre sur pied ou d'assurer la continuité d'un fédéralisme acceptable. Ce n'est pas de la façon dont les décisions sont prises ici au Parlement qu'on rendra les provinces heureuses et qu'on leur permettra de compter sur le fédéralisme.

Monsieur l'Orateur, je terminerai en invitant de nouveau mes collègues de la Chambre à réfléchir une dernière fois avant que le vote soit pris sur un principe aussi fondamental. Je crois qu'une réponse négative rejetant mon appel ne serait pas pardonnée par la population canadienne qui, elle, a un désir profond de voir ses juridictions reconnues, les juridictions accordées aux provinces en vertu de la Constitution, lesquelles pourraient, par cette loi, être annulées totalement. Je crois que nous devons regarder bien loin en avant pour comprendre l'importance de cette loi et ses conséquences non seulement à l'égard du pétrole, mais aussi à l'égard de tous les secteurs des richesses naturelles. Je pense que tous les députés dans chacune de leur province doivent réfléchir là-dessus pour voter dans l'affirmative, et permettre à ces provinces de conserver des droits acquis depuis fort longtemps.

M. Olivier: Monsieur le président, l'honorable député de Joliette me permettrait-il de lui poser une question?

M. La Salle: Oui.

M. Olivier: Monsieur le président, je voudrais demander au député de Joliette si les avantages mentionnés un peu dans son discours, et que le Québec a retirés grâce à une entente avec l'Alberta et les autres provinces sur le pétrole, allaient profiter autant aux Québécois, est-ce qu'il s'y opposerait?

Droit fiscal

M. La Salle: On me demande si je vais voter contre la loi, si j'ai bien compris! Certainement que je vais voter contre. Je vais voter en faveur de l'amendement, parce que nous allons voter sur un amendement qui demande que le gouvernement fédéral permette aux provinces de négocier sur des redevances et des royautés avant d'accepter cette loi.

Et je pense que cela est fort important. J'ai dit au début de mon discours sur ce projet de loi qu'il y avait d'excellentes propositions, mais il y en a une qui est inacceptable, et qu'un député qui respecte ses engagements ne peut appuyer.

[Traduction]

M. Gordon Ritchie (Dauphin): Monsieur l'Orateur, le débat tire à sa fin, mais j'estime qu'il y a encore à dire. En effet, pour la première fois depuis presque deux ans, nous débattons de la situation économique de notre pays. A mon avis, le dernier budget n'a été que le réchauffé du budget de mai, même si les conditions ont changé depuis. Le budget de mai s'employait à asservir les industries extractives et à les priver de leurs bénéfices au profit du trésor fédéral et aussi à s'en prendre aux droits des provinces. Les deux budgets ont beaucoup en commun, mais celui du mois de mai imposait certaines conditions à l'industrie extractive qu'on ne retrouve pas dans le budget de novembre.

A l'heure actuelle, les impôts dont on a frappé ces industries vont gravement compromettre leur avenir et celui de notre économie pour les prochaines années à moins qu'on ne fasse des modifications. Cette invasion est une violation pure et simple du principe de la confédération selon lequel les provinces disposent des ressources naturelles et leurs citoyens ont le droit de bénéficier des revenus de leur exploitation. On a beaucoup parlé du droit des provinces et la plupart des experts en relations fédérales-provinciales estiment que les provinces ont diminué leurs impôts depuis quelques années, alors qu'elles se sont engagées plus avant dans le domaine de la santé, du bien-être et des services sociaux. Il est vrai que la plupart des nouveaux engagements résultent de l'action du gouvernement fédéral et il est difficile de comprendre pourquoi ce dernier agit sans consulter les provinces.

Le premier ministre (M. Trudeau) s'est prétendu sauveur de l'unité nationale, et il ne fait aucun doute que cette prétention a affermi le sentiment, surtout chez les habitants de l'Ouest, qu'ils sont bien loin d'Ottawa, que le gouvernement fédéral n'entretient aucun rapport avec les provinces surtout celles de l'Ouest...

● (1620)

Le budget de novembre représente un retrait partiel dans le domaine des ressources, mais il laisse beaucoup à désirer pour ce qui est de l'imposition des industries du pétrole et du gaz. Le président de l'Association minière du Canada a déclaré récemment que les compagnies minières allaient connaître au moins deux années difficiles. L'industrie minière dépend beaucoup des ventes sur le marché américain qui a ressenti les effets de la récession. Le président de l'Association était également pessimiste quant à l'avenir de l'industrie extractive qui est étouffée par les régimes fiscaux du fédéral et des provinces. Il a déclaré, comme le rapporte la *Gazette* de Montréal du 27 février 1975:

Si vous trouvez un gisement, il ne vaut pas la peine de l'exploiter, alors à quoi bon chercher.

Il a déclaré également que les impôts fédéral et provinciaux réunis représentaient maintenant de 60 à 130 p. 100